

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 24/02/2012**

Étaient présents : MM. FAREZ. M. KOSCIELNIAK. M. DECHAMPS, Mme FELBACQ. M. SANDRON M.JANIAK, M.GUEGUEN
M. FLICOTEAUX M.DEVAULX Mme LEFEBVRE M. BARDOUX, M.LEROY- Mme LECHIFFLARD.M.GUFFROY
M. GOGUILLON. M.MOUVIER

Absents excusés : Melle ROUSSEL, , M.GUEANT, Mme LECHIFFLARD

Pouvoirs : M.GUEANT à Mme FELBACQ
Melle ROUSSEL à M.MOUVIER

Secrétaire de séance : M. FLICOTEAUX

Approbation du Procès-verbal du 13-01-2012.

DELIBERATIONS

▷ Subventions aux associations à prévoir au budget primitif 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire , le Conseil donne son accord pour une augmentation de 2 %.

▷ Résiliation de bail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 28 décembre 2011, M. MOREAU Henri informe qu'il souhaite résilier son bail avec restitution en l'état du terrain pour la parcelle de terre, en nature de pré, cadastrées :AE 176, 31 a 30 ca Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier le bail de M.MOREAU Henri, concernant la parcelle AE 176, à compter du 1^{er} janvier 2012.

▷ Acquisition de parcelle

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que la parcelle cadastrée AD 106 appartenant à Madame BOUCHERAT Liliane devrait être rattachée au domaine public de la commune de Viry-Nouveau et qu'elle est utilisée en nature de trottoir, considérant qu'un accord est intervenu avec Mme BOUCHERAT Liliane propriétaire de la parcelle AD 106 sur le prix de la cession soit à l'euro symbolique, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'acquérir la parcelle AD 106 à l'euro symbolique hors frais liés à l'acte, autorise monsieur le maire à signer tous actes et documents y référant, dit que la dépense de l'acquisition sera comptabilisée en 2012 au chapitre 21, nature 2111.

▷ Classement des voies communales

Le Conseil Municipal, vu l'accord de principe émis par le conseil municipal dans sa séance du 24 Février 2012 relative au classement dans les voies communales de :l'impasse du Cimetière, l'impasse Gambetta, la rue du port. Décide :d'approuver la consistance du réseau de voies communales de la commune tel qu'il est présenté dans le tableau joint à la présente délibération, de transférer la parcelle AH n° 192 et 194 appartenant à la commune comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n° 5 – rue Michelet, de transférer la parcelle AH n° 193 appartenant à la commune comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n° 27 – Passage Paul Doumer. De transférer les parcelles AL n° 262, 265, 267, 268, 270, 272, 278, 279, 276, 277 et ZB 78 appartenant à la commune comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n° 17 – rue des Genets, de transférer la parcelle ZM n° 94 appartenant à la commune comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n° 23 – rue des Prés de Mesnes, de procéder à la rétrocession de la voie de ZI Tergnier Condren appartenant à la Communauté de communes de Chauny-Tergnier en bien privé à la commune en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie en VC n° 30 – ZI Tergnier-Condren, de transférer les parcelles ZN n° 195, 197 et AD 4 et 5 appartenant à la commune comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n° 35 – Liaison Giratoire-Lotissement, de procéder à la rétrocession des voies n° 36 à 44, cadastrées ZN 194, 177 et AI 145 appartenant au SIVOM en bien privé à la commune en bien public afin d'intégrer l'espace public de ces voies en VC n° 36 à 42 en : la rue des Marguerites, la rue des roses, la rue des Glaïeuls, la rue des Anémones, la rue des Bleuets, la rue des Primevères, la rue des Violettes, la rue des Coquelicots, la rue des Jonquilles, de prononcer le classement définitif dans les voies communales du : n° 45 l'impasse du Cimetière, n° 46 l'impasse Gambetta, n° 47 la rue du Port.

INFORMATIONS DIVERSES

→ C.C.A.S. : Colis de Pâques :

La distribution des colis de Pâques aura lieu le Samedi 31 mars 2012

→ CEREMONIE DU 90^{ème} ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE LA MAISON DU GARDE

Dépôt de gerbe à la Maison du Garde rue du 9^{ème} Cuirassiers et du 10^{ème} ESSEX le samedi 24 mars 2012 à 15 heures.